

L'EGALITE DE GENRE DANS LA LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET LA PAUVRETE

Note Oxfam France

Définitions

Le genre correspond aux représentations et relations sociales de sexe.

L'égalité de genre est définie comme l'égalité de statut, de condition sociale et de responsabilité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de l'existence. Cette égalité permet aux femmes de participer avec et au même niveau de décision que les hommes à la définition des politiques qui affectent leurs vies et la société entière, en se fondant sur leurs propres intérêts et priorités.

La justice de genre correspond aux actions menées pour atteindre l'égalité de genre. Ces actions sont fondées sur le respect et la mise en application des droits politiques, économiques et sociaux garantissant l'égalité entre les hommes et les femmes.

Positionnement général

Oxfam France considère les inégalités de genre comme inacceptables en tant que telles et constituant un obstacle au développement. Le genre est en effet un facteur extrêmement significatif de pauvreté et d'absence de pouvoir, et l'inégalité de genre reste l'un des obstacles les plus omniprésents et les plus fondamentaux à l'éradication de la pauvreté et au respect des droits humains.

Atteindre l'égalité de genre constitue un préalable nécessaire pour atteindre la vision d'Oxfam d'un monde sans injustices et sans pauvreté.

1. GENRE, INEGALITES ET PAUVRETE

Les femmes représentent 70% des 1,3 milliards de personnes en situation d'extrême pauvreté dans le monde.

La pauvreté n'est pas seulement « monétaire » (moins de 1 dollar par jour), c'est aussi l'inégalité et l'absence de capacités et de pouvoir¹. Les inégalités de genre induisent que les femmes vivent différemment des hommes les différents aspects de la pauvreté, parce que leurs rôles sociaux, responsabilités, statuts et accès aux ressources sont différents.

L'impact disproportionné de la pauvreté sur les femmes n'est pas neutre. C'est le résultat de discriminations envers les femmes et de la négation de nombreux droits fondamentaux. Ces discriminations sont sous-tendues par une conception patriarcale présente à différents niveaux dans l'ensemble des cultures et sociétés, qui concède aux hommes une supériorité de pouvoir sur les femmes.

Ainsi, en raison des inégalités de genre, les femmes ont moins accès que les hommes au pouvoir, aux ressources, à la protection face aux violences, à l'éducation, aux services de santé et aux espaces politiques.

Partout dans le monde, les femmes assurent dans une immense majorité et de manière invisible le « care », c'est-à-dire la gestion des soins et de l'alimentation de la famille. Ce travail est très important en quantité, amenant certaines structures à estimer l'effet qu'il aurait sur les économies s'il était rémunéré : cela aurait pour conséquence une augmentation des PNB d'environ 20%². Ce rôle social du « care » assumé par les femmes compense les insuffisances des services publics et a

1 Duncan Green, *From Poverty to power*, 2008, p. 7-10

2 Ministère des Affaires étrangères, *Stratégie française pour l'égalité femme-homme*, 2010

plusieurs implications. Tout d'abord, cela signifie que les femmes sont mieux placées pour participer à la définition des programmes de développement (accès à l'eau, santé, alimentation), et devraient donc être intégrées bien plus fortement à la prise de décision à tous les niveaux. Ensuite, c'est en raison de ce rôle prépondérant des femmes dans les soins et l'alimentation de la famille que les politiques de réduction des services publics ont eu et continueront d'avoir un impact démesuré sur les femmes³. Ce qui n'est pas assumé par des services publics incombe en majorité aux femmes, dans le cadre d'un travail domestique, informel et gratuit.

De plus, les discriminations basées sur le genre traversent et renforcent d'autres formes de discriminations (âge, race, sexualité, caste, classe, ethnicité, etc.), créant des situations de double-discrimination et renforçant la situation de pauvreté de nombreuses femmes. Ces différentes intersections doivent être analysées et prises en compte pour répondre de manière efficace à la pauvreté.

L'impact des stratégies de réduction de la pauvreté sera limité si les enjeux liés à l'inégalité hommes-femmes ne sont pas pris en compte. Et cela a un coût en matière de développement. Ainsi la Banque mondiale estime qu'un an d'enseignement de toutes les femmes adultes dans un pays permet une augmentation du PIB par habitant d'environ 700 dollars⁴. Des études montrent également que les progrès en matière de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire et secondaire ont un effet sur la baisse de la fécondité, de la mortalité maternelle, de la mortalité infantile et de la malnutrition.⁵

Recommandations

Il est nécessaire et urgent d'intégrer transversalement le genre dans l'ensemble des politiques et programmes luttant contre la pauvreté, et de mener également des programmes spécifiques en faveur de l'égalité femmes-hommes.

La communauté internationale doit définir un calendrier et des cibles pour mettre en place le Programme d'action de Pékin adopté en 1995.

2. GENRE, CONFLITS ET PROTECTION DES POPULATIONS

On estime que 250.000 à 500.000 femmes et filles ont été violées au cours du génocide rwandais de 1994⁶.

En République démocratique du Congo orientale, au moins 200.000 cas de violences sexuelles, impliquant principalement des femmes et des filles, ont fait l'objet de rapports depuis 1996, bien que les chiffres réels soient considérés comme bien supérieurs⁷.

La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée en 1993 par l'Assemblée générale des Nations Unies et fondant la CEDEF (Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ou CEDAW) définit les violences à l'égard des femmes comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

³ Sur les impacts récents : Oxfam International, *La question hommes-femmes dans la crise économique mondiale*, février 2010

⁴ World Bank, "Focus on Women and Development: Improving women's health and girls' education is key to reducing poverty, 2004. Cité dans UNIFEM, *Gender Equality Now*, 2008, Section 3: *What Does it Cost?*

⁵ UNICEF, *The State of the World's Children 2007: Women and Children, the Double Dividend of Gender Equality*

⁶ Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. 1996. *Rapport sur la situation des droits de l'homme au Rwanda* (E/CN.4/1996/68). Nations Unies, New York: 7.

⁷ UNICEF République démocratique du Congo, cité dans Conseil de sécurité. 2009. *Rapport du Secrétaire général conformément à la résolution 1820 du Conseil de sécurité*, S/2009/362. Nations Unies. New York: 5

Les viols et les violences sexuelles augmentent en intensité et en fréquence en période de crise, de conflit ou de déplacement de population⁸, et l'usage systématique de la violence sexuelle est désormais admis comme faisant partie des tactiques de guerre. Le Traité de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) reconnaît et a la possibilité de poursuivre les violences sexuelles et sexospécifiques comme des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Ces délits criminels comprennent, d'après le traité, " le viol, l'esclavage sexuel (y compris la traite des femmes), la prostitution forcée, les grossesses imposées, la stérilisation obligatoire, ainsi que d'autres formes de violences sexuelles graves et la persécution sur la base de l'appartenance sexuelle".

Les violences de genre constituent une violation des droits fondamentaux de la personne humaine, sont l'un des premiers facteurs de décès, de maladie ou d'handicap pour les femmes, et sont aussi un facteur important de pauvreté.

Par ailleurs, alors que les femmes sont aujourd'hui les premières victimes des conflits, y compris en tant que cibles de la violence sexuelle systématique, leurs voix sont très peu prises en compte lorsque la paix est négociée. Moins de 10% des personnes qui négocient des accords de paix sont des femmes.⁹

Recommandations

Protection contre les violences de genre

Les gouvernements, agences des Nations Unies, et autres institutions doivent:

- Plaider en faveur de la mise en application des règles et conventions internationales qui interdisent les violences de genre.

- Constamment améliorer et développer leur expertise pour prévenir et répondre de manière efficace à la violence sexuelle et de genre.

Les agences humanitaires et des Nations unies doivent prendre toutes les mesures possibles pour protéger les femmes contre les abus sexuels par des travailleurs humanitaires et soldats de la paix, en adoptant et en mettant en œuvre une politique de tolérance zéro.

Participation pleine et égale des femmes dans la reconstruction post-conflit

Toutes les parties, y compris les agences des Nations Unies, les gouvernements et les institutions financières internationales, doivent mettre en application la résolution 1325 des Nations unies, qui appelle à une participation pleine et égale des femmes dans tous les processus de paix et de reconstruction post-conflit.

3. GENRE ET JUSTICE ECONOMIQUE

a. Genre, agriculture et sécurité alimentaire

Les femmes produisent entre 60 et 80% des aliments dans la plupart des pays en développement¹⁰.

60% des personnes souffrant de la faim dans le monde sont des femmes¹¹.

Moins de 20% des détenteurs de terres dans le monde sont des femmes¹².

⁸ Oxfam International, *Policy compendium on women and conflict*, 2007

⁹ UNIFEM, <http://www.saynotoviolence.org/make-women-count-for-peace>

¹⁰ FAO, (2003). *Genre et sécurité alimentaire. Rapport de synthèse de documents régionaux: Afrique Amérique Latine et les Caraïbes*, Div. de la Femme et de la Population, JobNum: x0233f, Rome, <http://www.fao.org/DOCREP/x0233f/x0233f00.htm>. En Afrique, les femmes produisent, transforment et conservent jusqu'à 80% de la nourriture, tandis qu'en Asie du Sud et du Sud-Est, les femmes sont responsables de 60% de la production et transformation alimentaire (produit agricoles, d'élevage et de la pêche). (UNIFEM Progress of the World's Women).

¹¹ Programme Alimentaire mondial, Hunger Stats

¹² Economic and social department of FAO, Economic and social perspectives, mars 2010, *Gender and land rights*, Policy brief

Les femmes reçoivent seulement 7% du total de l'aide publique au développement dédiée à l'agriculture, à l'exploitation des forêts et à la pêche¹³.

Les femmes jouent un rôle crucial dans l'agriculture et dans l'alimentation dans le monde entier. Et pourtant, en dépit de leur très forte contribution à la sécurité alimentaire mondiale, les contraintes spécifiques des femmes sont fréquemment oubliées dans les politiques de développement, notamment en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire, de politique foncière ou d'adaptation au changement climatique.

Les femmes ont un accès réduit aux ressources (terre, eau, technologies, information, crédit, marchés et ressources financières) et structures de représentation (organisations paysannes, coopératives, syndicats).

La prise en compte des différences entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux ressources agricoles, et des inégalités de pouvoir sous-jacentes, est la condition nécessaire pour des politiques agricoles efficaces.

Recommandations

Les gouvernements et les agences internationales doivent reconnaître le rôle fondamental des femmes dans la sécurité alimentaire et la nutrition et prendre en compte le genre dans la définition des politiques agricoles, alimentaires et de lutte contre la pauvreté, en appliquant ainsi les recommandations de la Plateforme d'Action de Pékin adoptée en 1995.

Ils doivent respecter et faire respecter les règles de la CEDAW, adoptées en 1975, en matière de non-discrimination des femmes dans l'accès aux ressources, notamment à la terre, en levant les contraintes institutionnelles qui s'y opposent.

Enfin, ils doivent favoriser la participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux des programmes et politiques en matière de sécurité alimentaire.

b. Genre et changement climatique

Les femmes ont 14 fois plus de risques que les hommes de mourir lors d'une catastrophe naturelle, notamment en raison de leurs moindres mobilité et accès aux messages d'alerte¹⁴.

Plus de 70% des décès suite au Tsunami en Asie étaient des femmes¹⁵

C'est la pauvreté dans son sens large qui détermine, plus que tout autre facteur, la vulnérabilité face au changement climatique et qui limite les capacités d'adaptation. L'accès à la terre, aux ressources financières, au crédit, à l'information, aux services de santé, la mobilité et enfin l'éducation se combinent pour déterminer la capacité à faire face aux catastrophes naturelles et à mettre en place des stratégies individuelles d'adaptation sur le long terme.

Les inégalités de genre et la pauvreté se surajoutent et ont pour conséquence la plus grande vulnérabilité des femmes face au changement climatique et leur moindre capacité à s'y adapter.

Réduire la vulnérabilité des femmes face aux conséquences du changement climatique, c'est aussi s'attaquer aux causes de leur situation de pauvreté et lever les contraintes en matière d'accès aux ressources. Les politiques et programmes d'adaptation au changement climatique intégrer le genre pour être vraiment efficaces.

¹³ Chiffre CAD/OCDE, 2007

¹⁴ Peterson K., 2007, *Reaching out to women when disaster strikes*, SoroptimistWhitePaper

¹⁵ Oxfam, 2005, *The tsunami's impact on women*

Recommandations

Le futur accord international sur le climat doit reconnaître que les femmes sont plus fortement affectées par le changement climatique et font partie des groupes vulnérables prioritaires. Il doit également considérer les femmes comme actrices clé dans la définition et la mise en place des politiques d'adaptation au changement climatique. Il s'agit donc de favoriser une participation équitable des femmes et organisation de femmes à la définition et à la mise en œuvre de cet accord.

Pour être pleinement efficaces, les politiques et programmes nationaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique doivent prendre en compte les besoins différenciés des hommes et des femmes et la vulnérabilité spécifique des femmes face au changement climatique. Ils doivent également œuvrer à renforcer la participation des femmes à la définition des programmes d'atténuation, d'adaptation et de gestion des ressources naturelles.

Les institutions financières et les mécanismes de financement de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique doivent utiliser des indicateurs et des budgets ventilés par sexe, intégrer des critères sexo-spécifiques et affecter les ressources nécessaires aux besoins spécifiques des femmes.

Etant donné la vulnérabilité spécifique et le rôle de premier plan des petits agriculteurs et agricultrices face au changement climatique, les bailleurs de fonds et les Etats doivent prendre des mesures immédiates pour les aider à développer leurs capacités d'adaptation et de résistance afin de renforcer leur sécurité alimentaire malgré les chocs climatiques de plus en plus fréquents. Les Etats doivent notamment s'attaquer aux contraintes institutionnelles auxquelles les femmes agricultrices ont à faire face en matière d'accès à la terre, aux infrastructures, aux technologies, et aux services financiers.

4. GENRE ET ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS

a. Genre et santé

Les inégalités de genre dans l'accès aux soins de santé

3 femmes sur 5 accouchent sans être assistées par un personnel de santé qualifié¹⁶

200 millions de femmes dans les pays en développement ont des besoins en contraception non satisfaits, dont 130 millions en Afrique¹⁷.

Environ une femme d'Afrique sub-saharienne sur cinq ne souhaitant pas avoir d'enfant dans un avenir proche n'a pas accès aux méthodes modernes de contraception¹⁸.

Environ 130 millions de femmes et filles ont subi une excision ou une autre forme de mutilation génitale.

L'inégalité de genre s'illustre de manière très forte dans l'accès aux services de santé. La position économique, sociale, politique et juridique plus faible des femmes et des filles au sein de la cellule familiale, de la communauté et de la société explique que leur accès aux services et à l'information en matière de santé, et leur capacité de décision sur les questions de santé qui les concernent sont plus faibles que les hommes.

Au Mali, seules 10% des femmes pauvres et 14% des femmes riches décident librement d'aller dans un centre de santé¹⁹. Le pourcentage des femmes et filles en mesure de décider librement d'aller

¹⁶ Oxfam France, *Rapport de campagne "Non-assistance à mere en danger"*, 2010

¹⁷ Ferry B. (dir.), *L'Afrique face à ses défis démographiques : un avenir incertain*, AFD - CEPED - Karthala, 2007

¹⁸ Nations unies (Département des Affaires économiques et sociales), *World Contraceptive Use*, 2007

dans un centre de santé dépend en partie de la situation économique de leur famille. Si la gratuité des soins de santé ne permet pas de lutter directement contre l'inégalité de genre au sein de la structure familiale, elle est en revanche un élément essentiel pour renforcer l'accès des femmes et filles aux soins de santé.

L'exemple le plus frappant en matière d'inégalité de genre dans l'accès aux soins est la persistance d'une mortalité maternelle très forte dans de nombreuses régions du monde, alors même que les connaissances médicales sur le sujet ne manquent pas : l'absence de gratuité des soins de santé maternelle a pour conséquence une très faible fréquentation des services de santé par les femmes enceintes avant et pendant leur accouchement ; l'accès limité aux moyens de contraception et à l'avortement, notamment en raison des lois restrictives, multiplie les situations de grossesses à risque et les avortements clandestins, provoquant nombre de décès et d'invalidités.

Par ailleurs, la féminisation de l'épidémie de VIH/sida est révélatrice de l'accès réduit pour les femmes aux moyens de contraception leur permettant de se protéger de manière autonome. Le préservatif féminin est cher et peu répandu ; la recherche sur les microbicides stagne faute de financements suffisants. La stigmatisation des femmes affectées par le VIH/sida les rend beaucoup plus vulnérables économiquement (répudiation, rejet des veuves et orphelins du sida par la communauté, etc.). Les politiques et programmes de prévention au VIH/sida échouent encore souvent à intégrer les inégalités de genre comme facteur de vulnérabilité supplémentaire.

Les femmes comme prestataires de soins

On estime que 80% des soins de santé et 90% des soins relatifs au VIH/SIDA sont dispensés à la maison²⁰.

Les ressources humaines dans les systèmes de santé formels sont à majorité féminines et les femmes ont un rôle prépondérant dans les soins de santé informels, dispensés - souvent gratuitement- dans le cadre de la famille ou de la communauté.

C'est en raison de ce rôle prépondérant des femmes en matière de santé de la famille que les politiques de réduction des services publics ont eu et continueront d'avoir un impact démesuré sur les femmes, renforçant les inégalités de genre à la fois en matière d'accès aux soins de santé, et de charge de travail. Ainsi, les décennies d'ajustement structurel ont eu et continuent d'avoir des conséquences très fortes sur les femmes, l'introduction du paiement des soins par l'utilisateur détournant les populations les plus pauvres du système formel, ce qui a deux types de conséquences : d'un part, l'accès limité aux systèmes de santé payants fait peser les soins sur le système informel gratuit – donc principalement les femmes. D'autre part, face à un accès limité aux services de santé, les besoins des femmes passent majoritairement après ceux des autres membres de la famille. La tendance à la réduction des services publics de santé en réponse à la crise économique et financière de 2008-2009 laisse présager des conséquences similaires sur les femmes²¹.

Recommandations

Les programmes de prévention et de soins en direction des femmes doivent viser un renforcement général de leurs droits et de leur capacité à prendre elles-mêmes, sans l'aval de leur mari ou de quelque autre personne que ce soit, les décisions de santé qui les concernent.

19 Source: D.R. Gwatkin, S. Rutstein, K. Johnson, E.A. Suliman, and A. Wagstaff, *Initial Country-Level Information about Socioeconomic Differences in Health, Nutrition, and Population*, Volumes I and II (Washington, DC: The World Bank, November 2003), cité dans *Unequal, Unfair, Ineffective and Inefficient Gender Inequity in Health: Why it exists and how we can change it*, Final Report to the WHO Commission on Social Determinants of Health, September 2007

20 WHO (2000) *Fact sheets on HIV/AIDS for nurses and midwives*. Geneva, World Health Organisation

21 Sur les impacts récents : La question hommes-femmes dans la crise économique mondiale, rapport Oxfam International, février 2010

L'accès aux services de santé doit être gratuit, sans discriminations et de qualité, en priorité pour les femmes enceintes.

Les Etats doivent mettre en application le programme d'action du Caire en vue de l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, adopté lors de la Conférence mondiale sur les femmes de 1994. Ils doivent pour cela lever tous les obstacles juridiques et financiers à l'accès aux moyens de contraception et d'avortement.

b. Genre et éducation

Les deux tiers des 72 millions d'enfants non scolarisés sont des filles.

Les deux tiers des 759 millions d'adultes analphabètes sont des femmes.

Malgré les importants progrès réalisés ces dernières années en matière d'éducation, le taux d'inscription des filles n'est jamais parvenu à parité avec celui des garçons, surtout dans l'enseignement secondaire. Plus de 100 pays dans le monde n'ont toujours pas atteint la parité dans l'enseignement primaire et secondaire²².

L'éducation est un droit fondamental et a un important potentiel de transformation sociale, favorisant l'atteinte d'autres objectifs en matière d'égalité hommes-femmes. L'éducation des filles et des femmes est également un levier de lutte contre la pauvreté.

Pour faire de véritable progrès en faveur de l'éducation des filles, il faut prendre en compte les raisons sexospécifiques de la non-scolarisation, de l'absentéisme et de la déscolarisation des filles. Une analyse de genre permet de suggérer que certains des obstacles se trouvent au sein même des systèmes d'éducation - comme le manque de femmes enseignantes, l'insécurité dans les transports scolaires, le manque d'installations sanitaires séparées, et les frais de scolarité.

D'autres facteurs bloquants sont plus largement au sein de la société, tels que l'impact des coutumes matrimoniales sur la volonté de scolariser les filles, l'acceptation de la violence contre les femmes, et la division traditionnelle entre les sexes des tâches domestiques. Ces normes peuvent se refléter dans le contenu, les méthodes d'enseignement et les manuels scolaires. Les programmes scolaires et les attitudes des enseignants viennent souvent renforcer les stéréotypes de genre plutôt que de les déconstruire. Cela impacte profondément la scolarisation des filles, diminuant souvent, voire annulant le rôle positif que l'éducation peut jouer dans la réalisation des droits des femmes et la lutte contre la pauvreté.

C'est pourquoi la hausse du taux de scolarisation des filles à l'école primaire n'est pas un indicateur suffisant en matière d'éducation²³. L'achèvement des études primaires, mais aussi secondaires doit être un objectif fondamental. C'est en effet la scolarisation au-delà du primaire qui a le plus fort impact en matière d'accroissement des capacités des femmes.

La présence de femmes enseignantes est aussi un facteur clé pour que davantage de filles aillent à l'école en toute sécurité et y restent. Toutefois, la persistance voire le renforcement des disparités entre garçons et filles dans l'enseignement secondaire aboutit à ce que trop d'enseignantes soient formées.

C'est pourquoi il faut 2 millions d'enseignants et enseignantes supplémentaires chaque année d'ici 2015, en favorisant la formation de davantage de femmes enseignantes.

Enfin, les financements internationaux en faveur de l'éducation doivent être fondés sur des analyses sexo-spécifiques et des budgétisations et indicateurs sensibles au genre.

22 Nations unies, *The Millenium Development Goals Report 2009*, page 19

23 C'est pourtant l'indicateur retenu dans l'OMD éducation

5. GENRE ET POLITIQUES DU DEVELOPPEMENT

Selon la Banque mondiale, plus de 80 milliards de dollars sont nécessaires sur 5 ans pour atteindre l'OMD 3 « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes »²⁴.

a. Genre et objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

L'égalité de genre est une condition préalable à tout progrès vers l'élimination de la pauvreté dans le monde. Malgré cela, seulement deux OMD ont cherché à aborder explicitement l'inégalité de genre : l'OMD 5 vise à réduire la mortalité maternelle et, depuis 2005, à rendre universel l'accès à la santé reproductive. L'OMD 3, "Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes", est mesuré par l'évaluation de la parité hommes-femmes dans l'éducation, la part des femmes dans l'emploi salarié non agricole, et la part des sièges occupés par des femmes dans les Parlements nationaux. Un seul objectif pour l'égalité de genre a été intégré transversalement dans les OMD, à savoir la parité dans l'éducation d'ici 2005 (OMD 2).

Deux critiques majeures sont à soulever. Tout d'abord, l'étroitesse de l'OMD 3 est bien loin des recommandations détaillées de la Plate-forme d'action de Pékin pour l'égalité de genre, et il ne prend pas en compte les enjeux essentiels pour l'autonomisation des femmes, tels que l'accès des femmes à la terre et la violence de genre.

Par ailleurs, les inégalités de genre sont présentes dans chacun des thèmes abordés dans les OMD, et ne pas les prendre en considération bloque leur réalisation. Il est donc essentiel que la perspective de l'égalité de genre soit intégrée de manière transversale dans chacun des OMD. Par exemple, l'égalité de genre dans la santé et l'éducation permettrait de contribuer de manière significative à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'à la réduction de la malnutrition et de la mortalité infantile²⁵. L'échec des OMD à reconnaître les contraintes spécifiques des femmes en matière d'accès aux ressources et aux services de base a des conséquences négatives sur l'ensemble des objectifs de développement. En d'autres termes, les progrès limités de l'ensemble des OMD peuvent être fondamentalement liés à l'échec de la communauté internationale à prendre des mesures concrètes pour mettre fin à l'égalité de genre.

Cependant, en dépit du caractère central de l'égalité des genres pour chacun de ces objectifs, la dimension du genre n'est pas intégrée dans les déclarations d'objectifs, les indicateurs choisis, ni les méthodes d'évaluation utilisées pour chacun d'eux. En 2005, une évaluation en matière de genre de 78 rapports d'OMD nationaux a établi que les références aux femmes et à la notion de genre restait cantonnées aux objectifs 3 et 5 des OMD et que les débats concernant l'objectif 7 sur l'environnement et l'objectif 8 sur les partenariats étaient presque toujours indifférents au genre²⁶.

Recommandations

Il est impératif que la perspective de l'égalité de genre soit intégrée dans tous les domaines qui sont cruciaux pour lutter contre la pauvreté: le développement économique, la sécurité alimentaire, le développement agricole, l'éducation à tous les niveaux, les soins de santé, la planification familiale, la prévention du VIH/sida, la paix et la sécurité, la protection des civils dans les conflits armés, les crises humanitaires.

Progresser vers la réalisation des OMD, c'est progresser dans la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Pékin. Les gouvernements doivent fixer des objectifs plus ambitieux pour l'OMD 3, et définir des objectifs spécifiques sur les femmes et les filles dans l'ensemble des OMD, en reprenant les recommandations de la Plateforme d'action de Pékin et celles de la CEDEF. Les gouvernements et

24 *Equality for women : where do we stand on Millenium Development Goal 3 ?*, World Bank, 2008

25 UNIFEM, *Gender Equality now. Accelerating the achievement of the Millenium Development Goals*, 2008

26 Menon-Sen, K., *En Route to Equality: a Gender Review of National MDG Reports*, Bureau of Development Policy, New-York, PNUD, 2005

les bailleurs de fonds doivent également investir les ressources nécessaires à la mise en place de données ventilées selon le sexe, préalable nécessaire à la définition de cibles concrètes et d'indicateurs de progrès, et à l'évaluation de ceux-ci.

b. Genre et aide au développement

20% de l'aide publique au développement devrait être affectée à l'égalité de genre, selon les recommandations du Groupe d'experts des Nations unies pour le financement de l'égalité de genre.

Sur le total de l'aide bilatérale au développement en 2006-2007 (59,2 milliards de dollars), seulement la moitié était passée au marqueur d'égalité de genre du CAD de l'OCDE, et seuls 10,2 milliards avaient l'égalité de genre pour objectif principal ou secondaire, soit moins de 12%.

La France et l'ensemble des pays donateurs doivent élaborer un plan d'action pour financer les programmes en faveur de l'égalité de genre. Ils doivent généraliser l'utilisation du marqueur de l'égalité de genre du CAD de l'OCDE sur leur aide au développement. Enfin, ils doivent reprendre à leur compte la recommandation du Groupe d'Experts de l'ONU sur le financement de l'égalité de genre d'atteindre 20% du total de l'aide au développement dédiée à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes.

Un financement stable, prédictible et de long terme des activités en faveur de l'égalité de genre est un préalable nécessaire à l'atteinte des OMD et l'égalité de genre.

Le financement de l'égalité de genre doit viser non seulement l'intégration transversale du genre mais aussi des activités spécifiques en faveur de l'égalité de genre et de la défense des droits des femmes. Il est essentiel notamment de financer les activités des associations de femmes et organisations de la société civile qui œuvrent contre les discriminations et les stéréotypes de genre.

L'aide budgétaire en faveur de l'égalité de genre est fondamentale, et il est essentiel d'intégrer dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans les accords bilatéraux d'aide budgétaire des indicateurs pour évaluer les progrès en matière de mise en place et d'application des droits des femmes et de mesures en faveur de l'égalité hommes-femmes. Ces indicateurs doivent être liés aux conventions internationales (telles que la CEDAW et la Plateforme d'Action de Pékin) et intégrés dans les processus d'évaluation. Ces indicateurs doivent être basés sur une analyse de genre.

c. Gouvernance mondiale du genre dans le développement

La création de l'agence ONU Femmes a été annoncée en juillet 2010 et sera lancée en janvier 2011. Cette agence réunit les quatre agences existantes consacrées au genre²⁷. Le choix de Michelle Bachelet, l'ancienne présidente du Chili, comme présidente d'ONU Femmes, au niveau de secrétaire générale adjointe de l'ONU, est une étape importante pour donner au genre une place centrale dans le développement.

En revanche, le budget initial annoncé de 500 millions de dollars est beaucoup trop faible pour répondre aux besoins et aux attentes de cette nouvelle agence. En 2009, le budget combiné des quatre agences de l'ONU consacrées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes était d'environ 250 millions de dollars, soit moins de 1% du budget total des programmes des Nations unies (environ 30 milliards de dollars par an). A titre de comparaison, le budget de l'UNICEF représente en 2009 3,6 milliards de dollars, celui du PNUD est de 5 milliards de dollars en 2008.

²⁷ Division de la promotion de la femme (DAW), Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes (OSAGI) et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

La place d'ONU Femmes au sein du système onusien, son niveau de financement et son mode d'organisation influenceront beaucoup sur l'ampleur et l'efficacité de la lutte contre les inégalités de genre au niveau mondial. La France doit contribuer à assurer à ONU Femmes une forte capacité d'action et un budget suffisant, dont le montant initial devrait être au minimum d'un milliard de dollars.

Charlotte Soulary

Septembre 2010

Oxfam France